

Romandie News

CH/LPP: le National veut plus de transparence

Berne (awp/ats) - Les assureurs vie qui travaillent dans le domaine du 2e pilier devraient déterminer leurs frais de gestion à l'avance. Le Conseil national a donné suite tacitement lundi à une initiative parlementaire de sa commission de la sécurité sociale. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

L'initiative veut modifier les dispositions de la loi sur la surveillance des assurances. Les frais de gestion des affaires dans le secteur de la prévoyance professionnelle devraient figurer dans le contrat d'assurance. Les éventuels déficits ultérieurs ne devraient pas affecter la répartition des excédents.

Aujourd'hui, certains assureurs proposent des frais de gestion plus bas que les frais effectifs pour des raisons commerciales et réclament ensuite la différence. L'initiative vise aussi un examen de la répartition des excédents.

ats/rp

(AWP/11 avril 2011 19h15)